

# Diagnostic agricole

## Plan Local d'Urbanisme d'ASSAT

2019

**a**GRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

TERRES d'**a**VENIR

The page features a large, abstract graphic design on the right side. It consists of several overlapping, organic shapes in shades of green and red. A prominent light green shape curves upwards from the bottom left towards the center. A dark green shape is positioned at the top right. A red shape is located in the lower right quadrant, partially overlapping the light green shape. The overall composition is dynamic and modern.



## Sommaire

<b>Introduction</b> .....	<b>5</b>
<b>Méthodologie</b> .....	<b>5</b>
<b>Contexte territorial</b> .....	<b>6</b>
<b>1. Le parcellaire et les exploitations ayant des surfaces agricoles sur Assat</b> .....	<b>9</b>
1.1. Origine des exploitations.....	9
1.2. Statut des exploitants agricoles.....	9
1.3. Taille des exploitations.....	11
1.4. Orientations des productions.....	13
1.4.1. Assolement.....	13
1.4.2. Systèmes de productions.....	14
<b>2. Les exploitations agricoles ayant leur site de production principal sur Assat</b> .....	<b>17</b>
2.1. Exploitations spécialisées en grandes cultures.....	17
2.2. Exploitations spécialisées en horticulture.....	17
2.3. Exploitations spécialisées en maraîchage.....	17
2.4. Exploitations en polyculture avec maraîchage.....	17
2.5. Exploitations en polyculture-élevage.....	20
2.6. Centres équestres et élevage d'équidés.....	20
<b>3. Devenir des exploitations et du foncier</b> .....	<b>22</b>
<b>4. Importance du foncier pour les exploitations agricoles</b> .....	<b>25</b>
4.1. Impacts indirects de l'artificialisation sur les exploitations.....	25
4.2. Investissements agricoles.....	25
<b>Sigles</b> .....	<b>28</b>
<b>Glossaire</b> .....	<b>29</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>30</b>
<b>Annexe 1</b> .....	<b>31</b>



## Introduction

La commune d'Assat a arrêté son Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 21 février 2019. Le diagnostic agricole datant de 2011, une actualisation a été demandée par la Chambre d'agriculture dans son avis consulaire, afin de prendre en compte les enjeux agricoles.

La commune d'Assat a donc sollicité la Chambre d'agriculture afin de vérifier que le PLU soit cohérent avec les enjeux agricoles actuels.

## Méthodologie

Les exploitations ayant leur siège à Assat et les exploitations extérieures à Assat y utilisant des parcelles et/ou des bâtiments agricoles ont été rencontrées en août 2019. Très peu d'exploitants extérieurs à Assat n'ont pas été rencontrés (lorsqu'ils n'avaient pas de bâtiment sur Assat ou très peu de parcelles).

Ainsi tous les bâtiments ont été localisés, y compris les serres. Nous avons recensé 85% des parcelles déclarées à la PAC (1). En effet, certaines parcelles déclarées à la PAC sont exploitées par des retraités, des particuliers, ou des cotisants solidaires. Certaines parcelles agricoles d'exploitants extérieurs à Assat n'ont pu être renseignées, notamment lorsqu'ils n'ont pas été rencontrés. Ainsi 82% des parcelles déclarées à la PAC sont utilisées par des exploitants actifs enquêtés.

Les exploitations étudiées sont les exploitants à temps plein et pluriactifs. Les cotisants solidaires, les retraités et les particuliers (propriétaires fonciers non exploitants) n'ont pas été pris en compte dans les analyses suivantes. On raisonne en termes d'exploitations ayant leur site principal de production sur la commune d'Assat ou à l'extérieur. En effet, cet indicateur (souvent lié à la présence de bâtiments de production) montre mieux que la localisation du siège la fonctionnalité de l'exploitation par rapport à la commune.

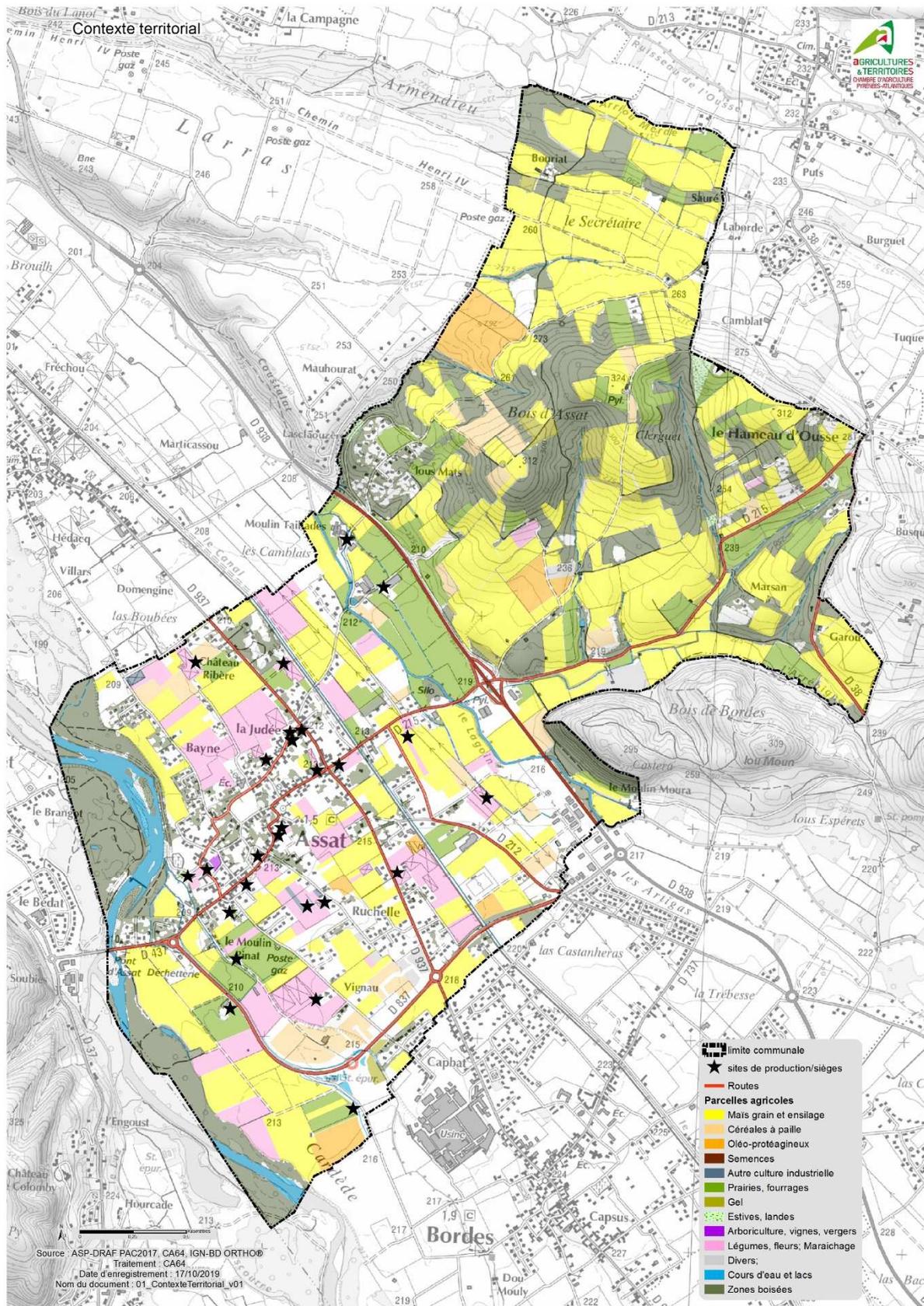
*(1) Les parcelles déclarées à la PAC (Politique Agricole Commune) correspondent aux parcelles déclarées annuellement par les exploitants dans le cadre des aides européennes de la Politique Agricole Commune. Ce parcellaire est enregistré sur un document graphique, le RPG : Registre Parcellaire Graphique.*

## Contexte territorial

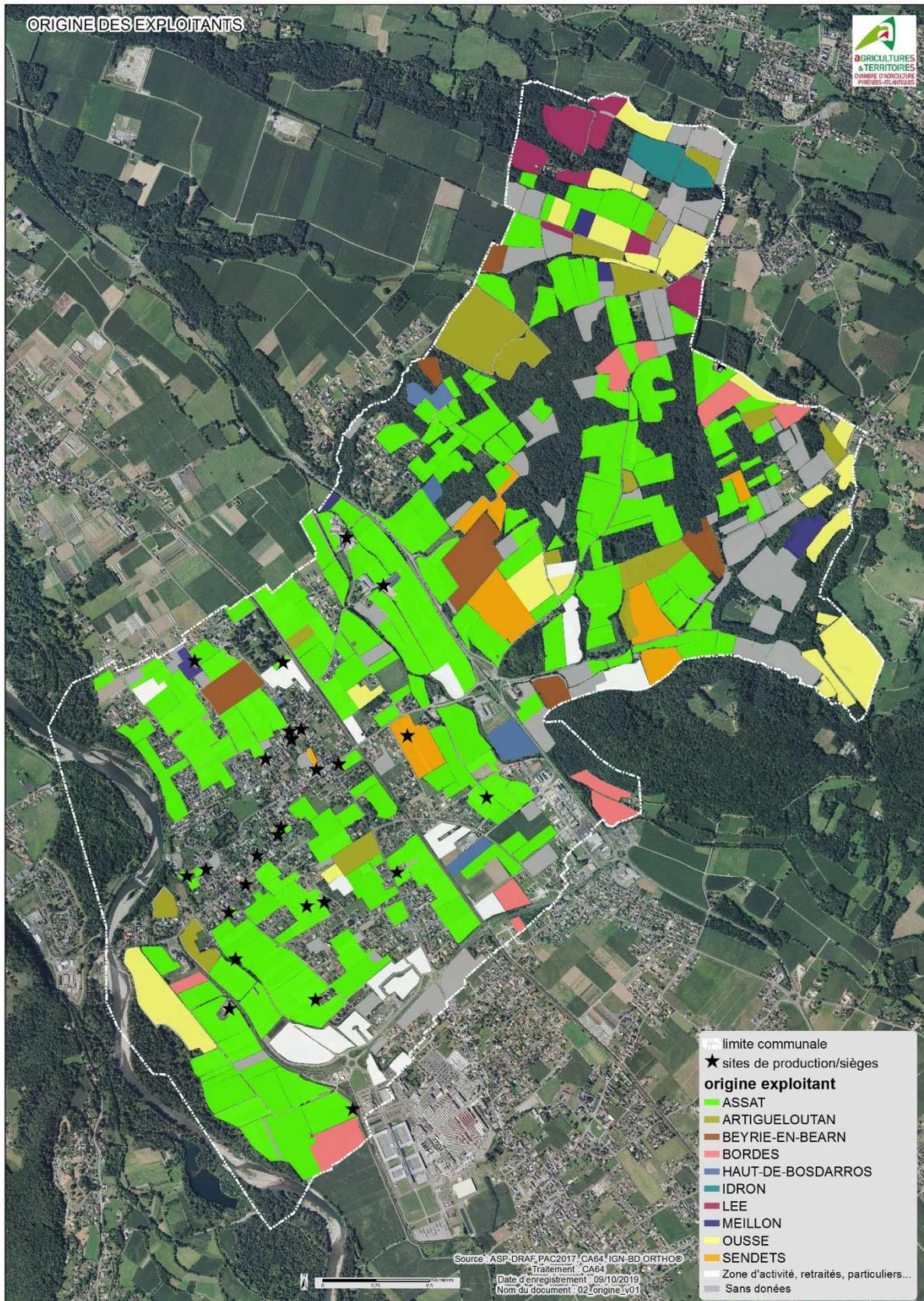
Le territoire est traditionnellement scindé en 3 parties du sud au nord : la plaine alluviale inondable du Gave (pont d'Assat et secteur Cardède), le « bas » d'Assat situé dans la plaine alluviale du Gave où se trouve le bourg historique, et le « haut » d'Assat avec le hameau de Lous Mats et le bois d'Assat. Assat est également structurée par l'hydrographie : du sud au nord, le Gave de Pau, le canal et le Lagon sont orientés parallèlement. Plusieurs axes structurants sont aussi parallèles du sud au nord et permettent de relier Assat aux deux bassins principaux d'emploi et de consommation à proximité, Pau et Nay : la route de Pau (RD937), la voie ferrée et la voie rapide (RD938). La RD215 relie la plaine du Gave de Pau et le bois d'Assat et permet de desservir Ousse et Lée.

Les parcelles agricoles représentent 54 % de la superficie communale (PAC 2017). Ces dernières sont aussi exploitées par des cotisants solidaires, des retraités et des particuliers. Les boisements recouvrent 23% de la superficie communale (IGN). Ainsi la superficie communale est majoritairement composée de terres agricoles et naturelles.

**Carte : contexte territorial**



**Carte : origine des exploitants**



## 1. Le parcellaire et les exploitations ayant des surfaces agricoles sur Assat

### 1.1. Origine des exploitations

Les enquêtes réalisées ont permis de cartographier le parcellaire agricole de la commune : la SAU des exploitations enquêtées représente alors 44 % de la superficie communale, soit 420 ha.

- 20 exploitations ont leur site principal de production sur Assat (18 ont leur siège sur la commune),
- 12 exploitations ont leur site principal de production en dehors de la commune et exploitent des parcelles sur Assat. Celles-ci ont leur siège sur Artigueloutan, Beyrie-en-Béarn, Bordes, Haut-de-Bosdarros, Idron, Lée, Meillon, Ousse, Sendets. Elles exploitent environ un tiers des surfaces enquêtées.

Ainsi 32 exploitations professionnelles ont été recensées sur Assat<sup>1</sup>. Les cotisants solidaires, les retraités et les particuliers propriétaires fonciers non exploitants n'ont pas été pris en compte dans les analyses suivantes.

	Nombre exploitations	SAU totale y compris hors Assat (ha)	SAU sur Assat (ha)	% de la SAU enquêtée sur Assat
Site principal sur Assat	20	450	283	67
Site principal hors Assat	12	1133	136	33
Total	32	1583	420	100

### 1.2. Statut des exploitants agricoles

28 % des chefs d'exploitation sont pluriactifs, utilisant 24 % de la SAU enquêtée.

Le nombre et la surface utilisée par les exploitants passant une majorité de temps sur l'exploitation est presque équivalente au nombre et à la surface des exploitants travaillant surtout à l'extérieur. La surface utilisée par les pluriactifs est surtout représentée par les pluriactifs ayant leur site principal sur Assat et passant la majorité de leur temps à l'extérieur de l'exploitation (11 % de la SAU), en grandes cultures (2 exploitations) et en grandes cultures avec maraîchage (1 exploitation).

---

<sup>1</sup> Un centre équestre et un élevage équin ont été comptabilisés comme une seule structure (fonctionnements interdépendants, mêmes parcelles)

**Carte : parcellaire agricole par exploitation et double-activité**



Les exploitants agricoles à temps plein représentent 72 % des exploitations et utilisent 76 % de la SAU enquêtée. L'agriculture à Assat est donc majoritairement professionnelle.

	Temps plein		Pluriactifs majoritairement sur l'exploitation		Pluriactifs majoritairement à l'extérieur de l'exploitation	
	Surface sur Assat (ha)	Nombre	Surface sur Assat (ha)	Nombre	Surface sur Assat (ha)	Nombre
Site principal sur Assat	224	15	14	2	45	3
Site principal hors Assat	95	8	32	3	9	1
<b>Total</b>	<b>319</b>	<b>23</b>	<b>47</b>	<b>5</b>	<b>54</b>	<b>4</b>
<b>% du total</b>	<b>76</b>	<b>72</b>	<b>11</b>	<b>16</b>	<b>13</b>	<b>13</b>

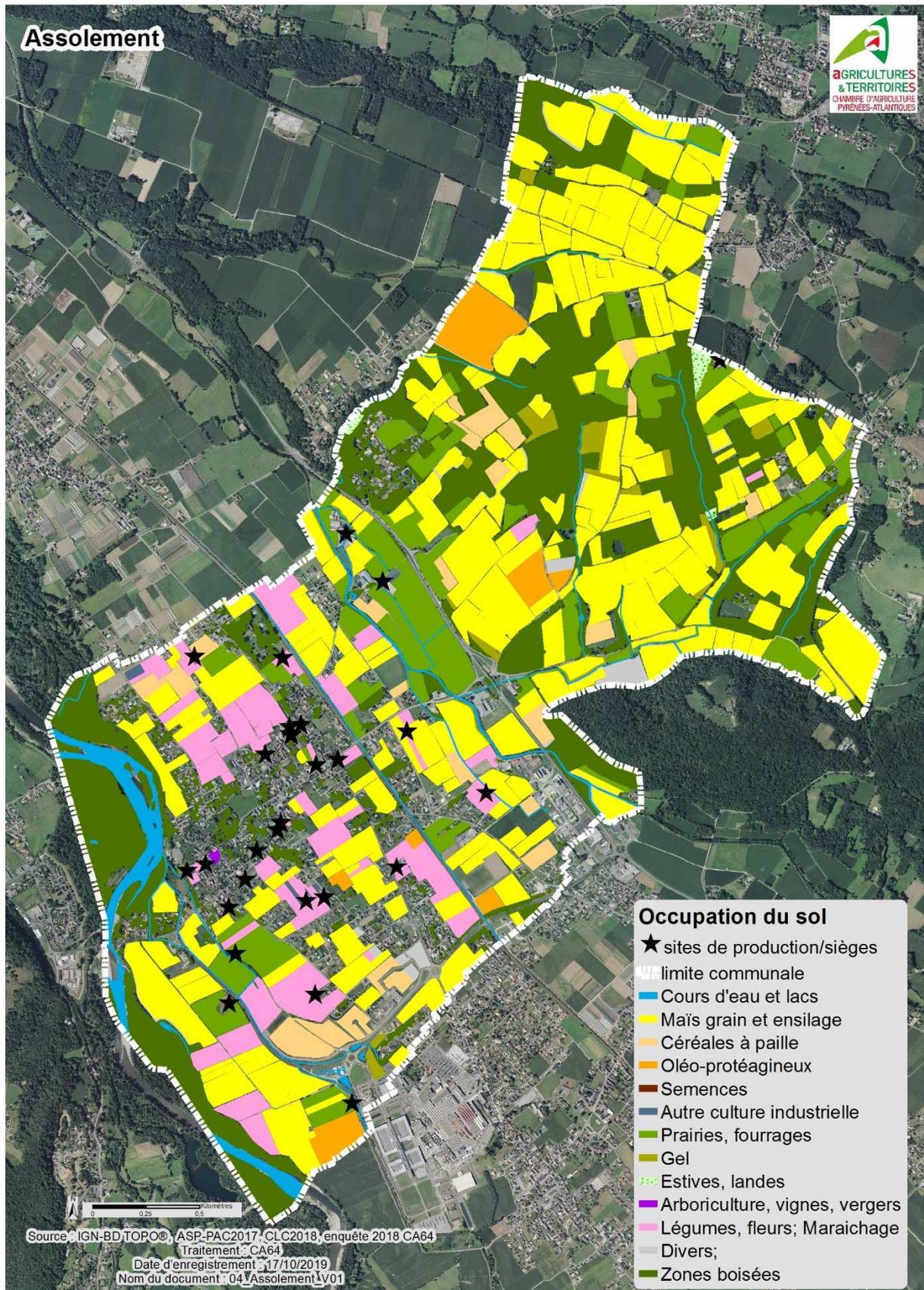
### **1.3. Taille des exploitations**

En moyenne, la taille des exploitations est de 49 ha de SAU. Celle-ci masque des disparités importantes : la taille moyenne est de 22 ha pour les exploitations ayant leur site principal sur Assat, de 94 ha pour les exploitations ayant leur site principal à l'extérieur. Cette différence est liée aux productions des exploitations, qui nécessitent moins de surface pour les exploitations sur Assat (beaucoup de maraîchage et d'horticulture), tandis que les exploitations hors Assat sont majoritairement en grandes cultures ou polyculture élevage. En comparaison, la taille moyenne des exploitations du Béarn est de 39 ha (RPG 2017).

Les exploitations à temps plein sont également de plus grande superficie.

Taille moyenne d'exploitation	Tout statut confondu (ha)	Temps plein (ha)	Pluriactifs majoritairement sur l'exploitation (ha)	Pluriactifs majoritairement à l'extérieur de l'exploitation (ha)
Site principal sur Assat	22	24	17	17
Site principal hors Assat	94	112	68	37

Les six exploitations de plus de 90 ha (96 à 200 ha) ont leur site principal hors Assat, majoritairement à temps plein (1 pluriactif majoritairement sur l'exploitation). Elles sont en polyculture élevage (3), grandes cultures (2) ou polyculture (1).



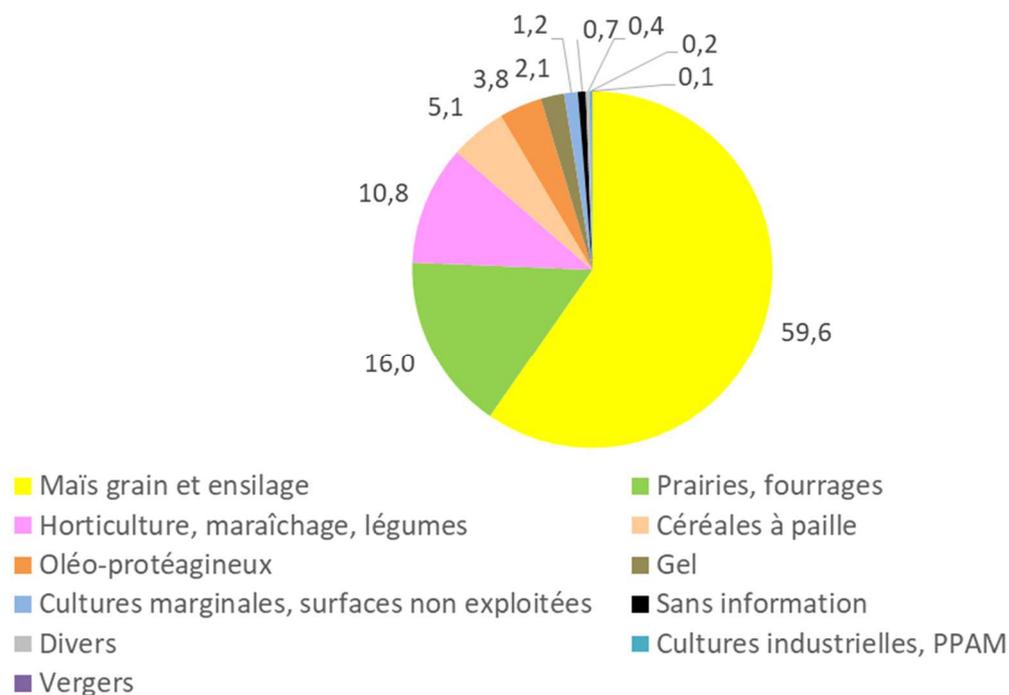
## **1.4. Orientations des productions**

### **1.4.1. Assolement**

Les grandes cultures sont majoritaires : elles occupent 69 % de la SAU sur Assat (source RPG 2017 et enquêtes 2019), représentées majoritairement par le maïs. Elles sont suivies par les prairies et fourrages qui représentent 16 % de la SAU.

Une particularité d'Assat est l'importance de la catégorie « horticulture, maraîchage, légumes » qui occupent 11 % de la SAU, principalement représentées par des surfaces maraichères (en comparaison avec moins de 1% de SAU en maraîchage sur le Béarn). Si les rotations de culture notamment avec les grandes cultures sont nécessaires, le maraîchage se situe principalement sur le « bas » d'Assat, où l'on trouve des alluvions récentes graveleuses. Ces sables limono-argileux présentent une abondance d'éléments grossiers tels que des cailloux, des graviers, des sables grossiers et fins. Ils donnent un caractère très perméable et aéré au sol, mais peuvent abîmer le matériel agricole. L'horizon inférieur est sablo-caillouteux, très perméable également. Cette perméabilité confère aux sols une sensibilité au lessivage des minéraux et à la sécheresse. Celle-ci est généralement compensée par un taux d'humus plus élevé que les autres alluvions de la vallée, favorisant la fixation de l'eau et des éléments nutritifs, et également par des équipements en irrigation. Pour conserver la qualité de ces sols, le complexe argilo-humique doit se renouveler : par l'apport de matière organique (engrais animaux, enfouissement des couverts hivernaux,...), la limitation du travail du sol et la limitation du lessivage des minéraux. Les cultures de légumes et de fleurs sont les plus adaptées au caractère filtrant de ces sols, et peuvent également tirer partie de la proximité de l'eau et des équipements d'irrigation.

### **Répartition des catégories de cultures dans la SAU (%)**



#### **1.4.2. Systèmes de productions**

<b>Systèmes de productions</b>	<b>Site principal sur Assat</b>	<b>Site principal hors Assat</b>	<b>Total</b>
Maraîchage	4	0	4
Grandes cultures	3	5	8
Polyculture (dont maraîchage)	6	1	7
Polyculture élevage	3	6	9
Horticulture	2	0	2
Elevage d'équins, centre équestre	2	0	2

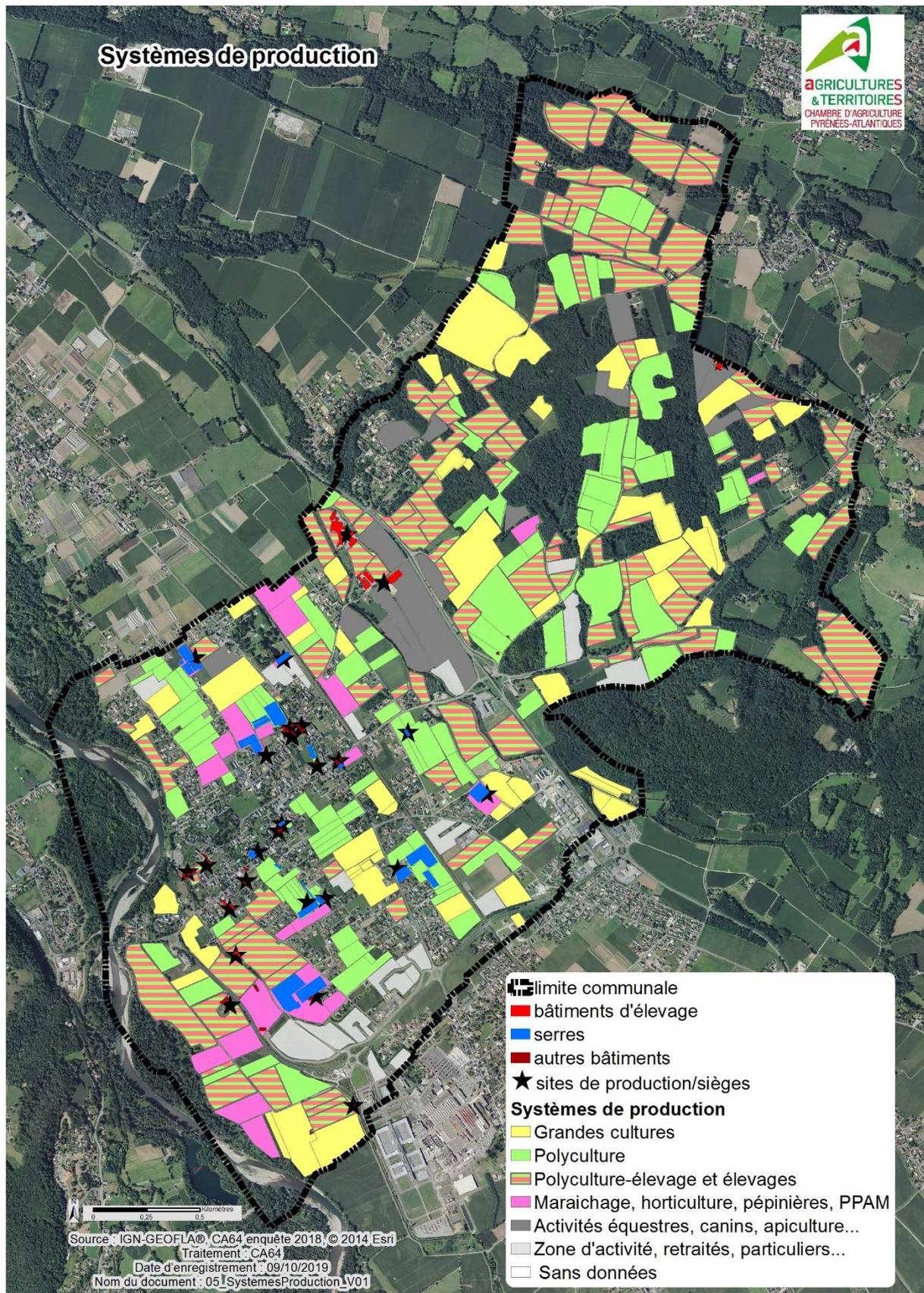
Parmi les exploitations ayant leur site principal hors Assat :

- 5 sont en grandes cultures.
- les 6 exploitations en polyculture élevage sont en grandes cultures avec de l'élevage : 3 en viande bovine, 2 en bovins lait, 1 en bovins viande et volailles.
- l'exploitation en polyculture est en grandes cultures et maraîchage.

Parmi les exploitations ayant leur site principal sur Assat :

- 4 sont exclusivement en maraîchage, 2 en horticulture, et 3 en grandes cultures.
- les 6 exploitations en polyculture ont du maraîchage (6), avec des grandes cultures (5) ou des légumes plein champ (1).
- les 3 exploitations en polyculture élevage ont des grandes cultures (3) et d'autres productions variées : bovins viande et maraîchage, bovins viande et porcs, poulets de chair et poules pondeuses.
- 2 centres équestres sont présents sur Assat et pratiquent aussi l'élevage d'équidés : l'un fait de la pension, des cours et de l'élevage ; l'autre regroupe sur un même site 2 exploitants faisant de l'élevage d'équidés, de l'élevage de bovins de traits, et des activités équestres à destination de personnes en situation de handicap (dressage avec entraînement d'équidés).

**Carte : les systèmes de production rapportées au parcellaire**



**Assat est une commune agricole localisée entre les bassins de consommation de Pau et de Nay :**

- **La superficie agricole représente 54 % de la superficie communale, les boisements en représentent 23 %**
- **On recense 32 exploitations, en majorité professionnelle et utilisant la majorité des terres agricoles**

**Les productions y sont diversifiées :**

- **les grandes cultures sont majoritaires, suivies par les prairies et fourrages,**
- **on relève l'importance du maraîchage relativement à la surface nécessaire par exploitation et en comparaison au territoire du Béarn,**
- **on y trouve également de l'horticulture, de la polyculture-élevage, des centres équestres.**

## **2. Les exploitations agricoles ayant leur site de production principal sur Assat**

### **2.1. Exploitations spécialisées en grandes cultures**

Les 3 exploitations orientées en grandes cultures ont une taille moyenne de 11 ha (de 6 à 18 ha). Toutes les 3 ont presque la totalité de leur SAU sur Assat. Deux exploitants sont pluriactifs majoritairement hors de l'exploitation, un est à temps plein sur l'exploitation. L'emploi représente un total de 3 exploitants, la commercialisation est réalisée en coopératives (stratégie dite « de filière »), en lien avec les entreprises locales.

### **2.2. Exploitations spécialisées en horticulture**

Les 2 exploitations en horticulture ont une taille moyenne de 1 ha. Elles sont gérées par un exploitant pluriactif majoritairement sur l'exploitation, et un exploitant à temps plein. Elles génèrent de l'emploi pour 2 exploitants et 2,5 Unités de Travail Agricole (UTA) salariées. La commercialisation se fait pour l'une en circuits courts exclusivement. L'autre exploitation commercialise en circuits « mixtes » : à la fois en circuits longs (grossistes) et en circuits courts (vente sur l'exploitation, marchés, vente directe aux grandes et moyennes surfaces), ces derniers représentant plus de 50% du chiffre d'affaire.

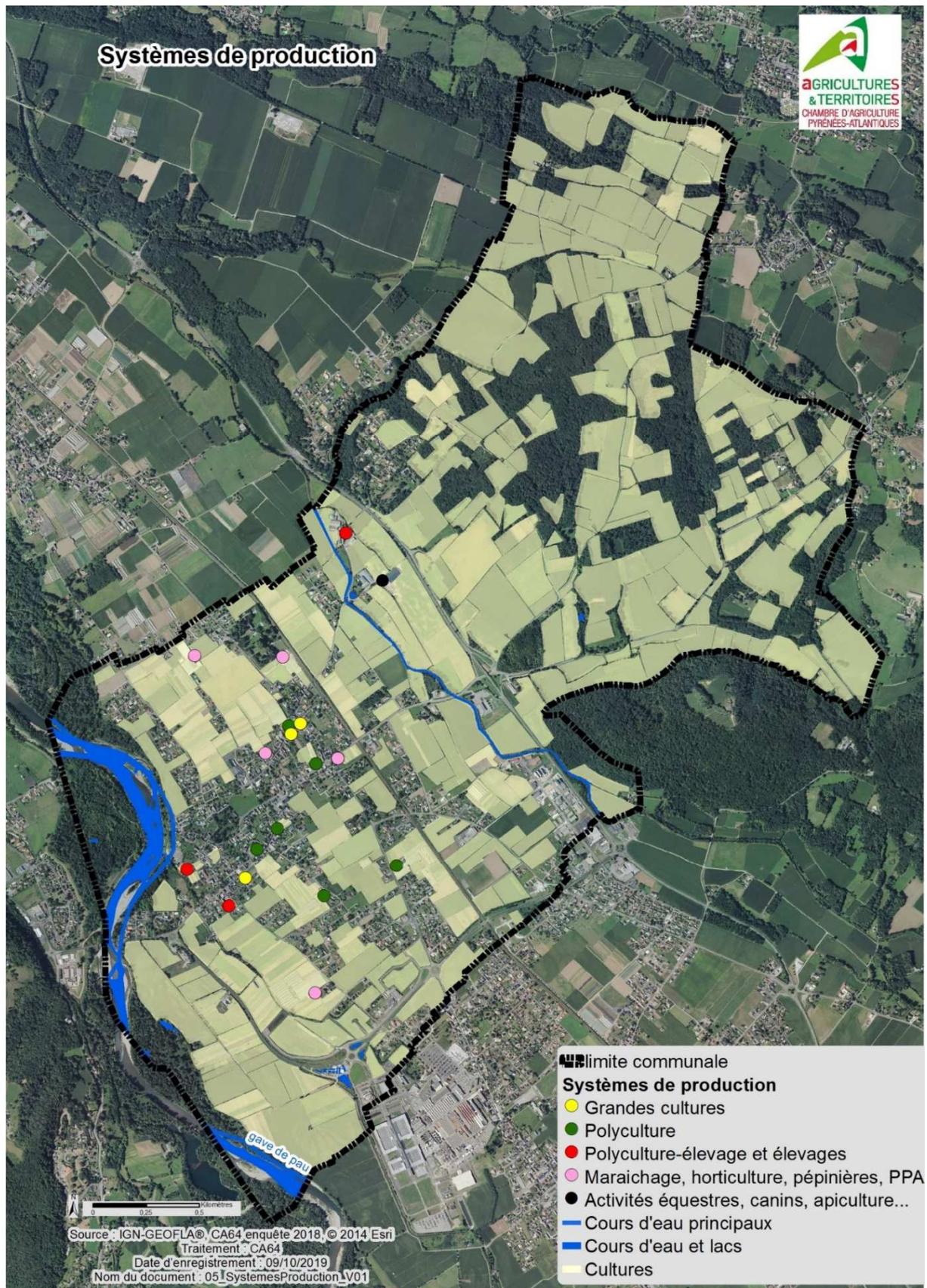
### **2.3. Exploitations spécialisées en maraîchage**

4 exploitations sont spécialisées en maraîchage. Leur taille varie de 1 à 20 ha (taille moyenne 9 ha), leur SAU est presque entièrement localisée sur Assat. Ces exploitants sont tous à temps plein. L'activité génère de l'emploi pour 5 exploitants et 26 UTA salariées. La commercialisation se fait soit en circuits courts (2 exploitations), soit en circuits mixtes avec la part des circuits courts dans le chiffre d'affaire inférieur à 50% (1), soit en circuits mixtes avec la part des circuits courts dans le chiffre d'affaire supérieur à 50% (1). Les circuits courts concernent ici les marchés (3 exploitations), les Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) (3), la vente directe aux grandes et moyennes surfaces (3), la vente sur l'exploitation (1) et la restauration collective (1). Une exploitation a également choisi de compléter l'offre vendue sur l'exploitation en créant une société de revente de fruits et légumes et de produits secs sur place.

### **2.4. Exploitations en polyculture avec maraîchage**

Les 6 exploitations en polyculture ont du maraîchage. Elles cultivent également des grandes cultures (5 exploitations) ou des légumes plein champ (1). Leur taille varie de 6 à 80 ha (taille moyenne 32 ha). Leur SAU est localisée en partie hors Assat mais la SAU consacrée au maraîchage se situe principalement sur Assat. Les exploitants sont majoritairement à temps plein (5), un exploitant pluriactif travaille majoritairement hors de l'exploitation. Ces exploitations créent de l'emploi pour 8 exploitants et 10 UTA salariées. La commercialisation est effectuée en circuits mixtes, en lien avec le type de produits cultivés (grandes cultures et légumes plein champ). Pour 2 exploitations les circuits courts représentent moins de 50% du chiffre d'affaire, pour les 4 autres ils représentent plus de 50% du chiffre d'affaire. Les circuits courts concernent la vente directe aux grandes et moyennes surfaces (4 exploitations), les marchés (3), les AMAP (1), les magasins de producteurs (1) et la vente sur exploitation (1). Une exploitation a développé une activité de découpe en frais de légumes afin de valoriser ses produits (4<sup>e</sup> gamme).

Carte : les systèmes de productions rapportés au siège



Systèmes d'exploitation	Nombre d'exploitations	Surfaces		Statut chef d'exploitation			Emploi	
		SAU moyenne (ha)	Surface sur Assat (ha)	Pluriactifs majoritairement sur l'exploitation	Pluriactifs majoritairement hors exploitation	Temps plein	Nombre d'associés exploitants	Salariés (UTA)
Centre équestre	2	15	30			2	4	1
Grandes cultures	3	11	10		2	1	3	0
Horticulture	2	1	1	1		1	2	2,5
Maraîchage	4	9	7			4	5	26
Polyculture	6	32	18		1	5	8	10
Polyculture élevage	3	53	28	1		2	4	0,3
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>22</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>15</b>	<b>26</b>	<b>39,8</b>

Systèmes exploitation	Stratégie de commercialisation <sup>2</sup>					Types de circuits courts						
	Centre équestre Elevage d'équidés	Circuits courts	Filière	Vente mixte, Circuits courts < 50%	Vente mixte, Circuits courts > 50%	Marchés	Ferme	AMAP	Magasins de producteurs	Restaurants	Restauration collective	Grandes et Moyennes Surfaces
Grandes cultures			3									
Horticulture		1			1	1	1					1
Maraîchage		2		1	1	3	1	3			1	3
Polyculture				2	4	3	1	1	1			4
Polyculture élevage				2	1	2	3					1
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>9</b>

<sup>2</sup> voir typologie en annexe

## **2.5. Exploitations en polyculture-élevage**

Les 3 exploitations en polyculture-élevage ont des grandes cultures et d'autres productions variées : bovins viande et maraîchage, bovins viande et porcs, poulets de chair et poules pondeuses. Leur taille varie de 30 à 80 ha (taille moyenne 53 ha). La moitié de leurs terres est située sur Assat (en moyenne). 2 exploitants sont à temps plein et 1 exploitant est pluriactif majoritairement sur l'exploitation. L'emploi représente 4 exploitants et 0,3 UTA salariée. La commercialisation se fait en circuits mixtes, en lien avec le type de produits cultivés (grandes cultures). Pour 2 exploitations les circuits courts représentent moins de 50% du chiffre d'affaire, pour une exploitation ils représentent plus de 50% du chiffre d'affaire. Les circuits courts concernent les marchés (2 exploitations), la vente sur exploitation (3), la vente directe aux grandes et moyennes surfaces (1). Une exploitation a développé une activité de transformation de la viande. Une exploitation produit sous signes officiels de qualité et d'origine : Jambon de Bayonne, Porc frais du Sud Ouest, Bœuf Blond d'Aquitaine.

## **2.6. Centres équestres et élevage d'équidés**

Un centre équestre propose des services de pension, de cours et élève également des équidés. Un autre centre équestre propose des activités équestres à destination de personnes en situation de handicap et élève des équidés et des bovins d'attelage (2 exploitations sur une même structure). La taille moyenne est de 15 ha, avec la totalité des terres sur Assat. Les exploitants sont à temps complet, et génère de l'emploi pour 4 exploitants et 1 UTA salariée. Les circuits de commercialisation sont spécifiques à ces activités de services et d'élevage.

Par ailleurs, les exploitations d'Assat n'ont pas d'offre d'hébergement ou de restauration à la ferme ni d'activité pédagogique

### **L'agriculture d'Assat est pourvoyeuse d'emplois :**

- **26 chefs d'exploitations pour 20 exploitations**
- **39,8 UTA salariées principalement liées à l'activité maraîchère**

**Les circuits de commercialisation sont diversifiés, allant de la vente aux coopératives et aux grossistes, à la vente en circuits courts pour plus de 50% du chiffre d'affaire, en passant par la vente en circuits courts pour moins de 50% du chiffre d'affaire et par la vente en circuits mixtes (grossistes/coopératives et circuits courts).**

**Les ventes en circuits courts sont également diversifiées : vente sur exploitation, marchés, AMAP, magasins de producteurs, restauration collective, Grandes et Moyennes Surfaces (GMS).**



### 3. Devenir des exploitations et du foncier

L'âge moyen des chefs d'exploitation ayant leur site principal sur Assat est de 49 ans<sup>3</sup>. Il est plus jeune en grandes cultures (39 ans), en centre équestre et élevage d'équidés (39 ans), et en polyculture élevage (46 ans). Il est plus élevé en polyculture (55 ans), horticulture (52 ans) et maraichage (51 ans). La moitié des chefs d'exploitation ayant leur site principal sur Assat a plus de 49 ans (10 sur 20). Ils représentent 142 ha, soit 34 % des surfaces agricoles professionnelles enquêtées sur Assat.

L'âge moyen des chefs d'exploitation ayant leur site principal hors Assat est de 43 ans : 40 ans en polyculture élevage, 44 ans en grandes cultures, 49 ans en polyculture. Un quart de ces chefs d'exploitation a plus de 49 ans (3 sur 12), ils représentent 17 ha soit 4 % des surfaces agricoles professionnelles enquêtées sur Assat.

**Ainsi, 41 % des exploitants utilisant des terres sur Assat a plus de 49 ans (13 sur 32). Ils représentent 38 % de la SAU enquêtée.**

54 % des plus de 49 ans a pour projet de prendre la retraite à horizon 10 ans (7 exploitants), un exploitant (8 %) n'a pas encore choisi de prendre la retraite ou de poursuivre l'activité. Ils représentent ensemble un quart des exploitants soit 21 % de la SAU enquêtée.

Il est à noter que 38 % des exploitants de plus de 49 ans souhaitent poursuivre leur activité (5 exploitations). Ils représentent 16 % des exploitants, soit 17 % de la SAU.

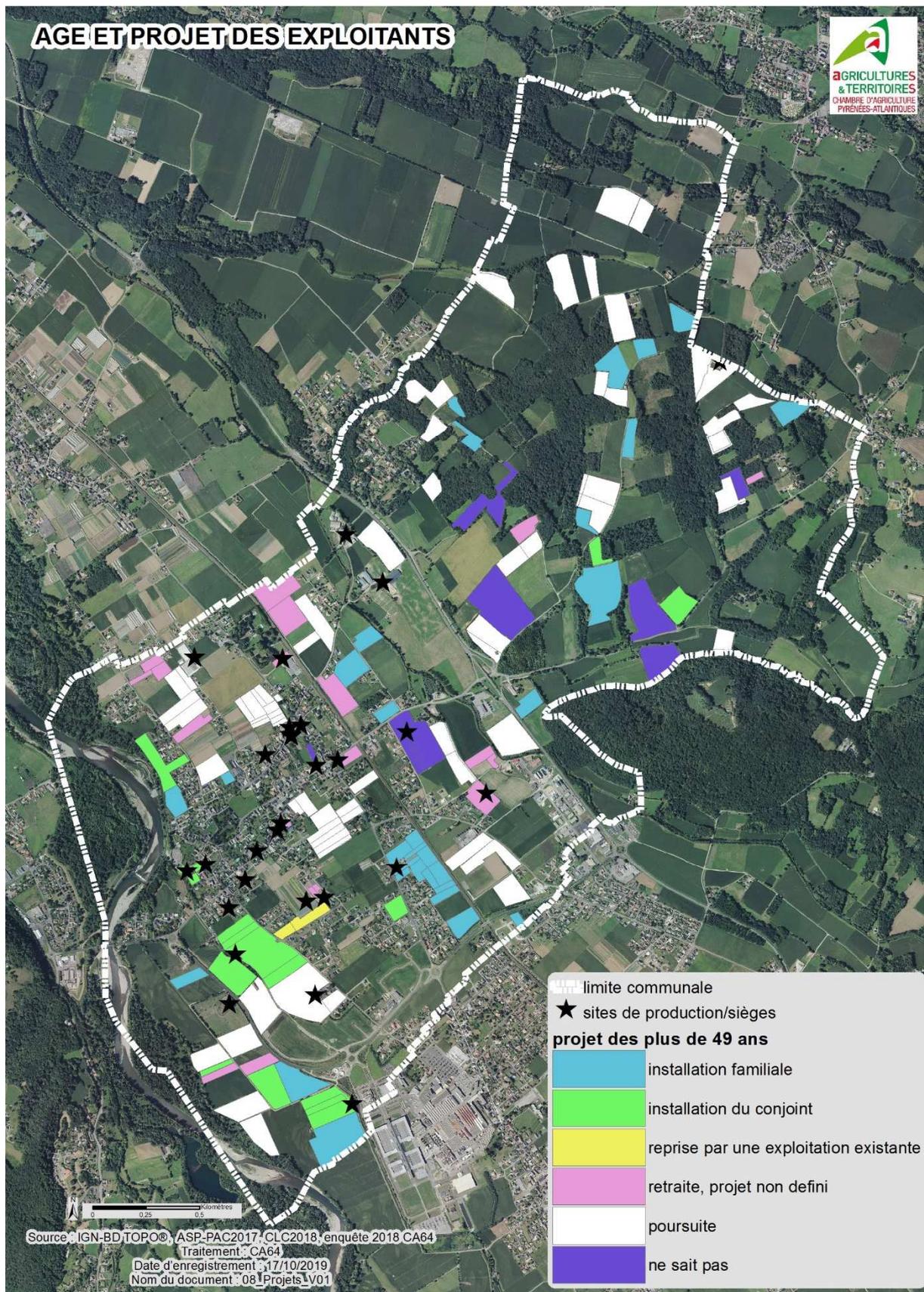
<b>Projet à 10 ans des chefs d'exploitation de plus de 49 ans</b>	Nombre par rapport au nombre de chefs d'exploitations total (%)	SAU par rapport à la SAU professionnelle enquêtée (%)	Nombre par rapport au nombre des plus de 49 ans (%)	SAU par rapport à la SAU des plus de 49 ans (%)
Retraite	22	16	54	42
Ne sait pas	3	5	8	12
Poursuite	16	17	38	46
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>38</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Parmi les exploitants prenant leur retraite dans 10 ans ou n'ayant pas encore choisi de la prendre ou de poursuivre leur activité :

- un quart a pour projet d'installer une personne de la famille déjà identifiée (2 exploitations), soit 7 % de la SAU enquêtée,
- 13 % a pour projet que leur conjoint reprenne l'exploitation (1 exploitation), soit 5 % de la SAU enquêtée,
- 13 % a pour projet qu'une exploitation déjà existante et identifiée reprenne l'exploitation (1 exploitation) pour une SAU de 1 ha,
- la moitié n'a pas encore de projet de reprise défini (4 exploitations). Ces derniers représentent 8 % de la SAU enquêtée soit 33 ha.

<sup>3</sup> Seul l'âge du plus jeune des exploitants de chaque exploitation a été retenue (logique de reprise)

**Carte : Projet des exploitations dont le plus jeune exploitant à plus de 49 ans.**



Parmi les 5 exploitants de plus de 49 ans souhaitant poursuivre leur activité :

- un souhaite augmenter les surfaces d'exploitation et embaucher un chef de cultures,
- un souhaite changer de production vers les grandes cultures,
- un souhaite développer une activité d'hébergement,
- un souhaite développer une activité de transformation,
- un souhaite développer la part de vente en circuits courts,
- deux souhaitent poursuivre leur exploitation telle qu'elle est aujourd'hui, sans changement.

Concernant les chefs d'exploitation de moins de 50 ans, 9 souhaitent poursuivre leur exploitation telle qu'elle est aujourd'hui, sans changement.

9 souhaitent augmenter leur cheptel ou leur surface d'exploitation. Parmi eux :

- une exploitation souhaite trouver un nouvel associé,
- une exploitation souhaite trouver un nouvel associé et mettre en place une nouvelle production,
- une exploitation souhaite développer une nouvelle production et passer à temps plein sur l'exploitation agricole,
- une exploitation souhaite acheter des bâtiments agricoles actuellement en location.

Un seul chef d'exploitation de moins de 50 ans souhaite arrêter ou diminuer une production.

**Sur Assat nombre non négligeable de chefs d'exploitation sont proches de la retraite :**

- **âge moyen des exploitations basées à Assat : 49 ans**
- **41 % des exploitants utilisant des terres sur Assat a plus de 49 ans, soit 38 % de la SAU enquêtée**

**Cependant une certaine dynamique est attendue pour les prochaines 10 années :**

- **pas encore de projet de reprise défini : 4 exploitations soit 8% de la SAU enquêtée (33 ha)**
- **poursuite de l'activité : 38 % des plus de 49 ans (5 exploitations) soit 16 % des exploitants et 17 % de la SAU enquêtée.**

**Des problématiques de reprise des exploitations et des terres peuvent cependant se poser à l'horizon 15-20 ans (enquêtes 2019).**

**Les exploitations de moins de 50 ans ont différents projets, ne laissant pas apparaître pour ceux-ci une diminution de la SAU exploitée :**

- **49 % sans changement**
- **49 % projets de développement**
- **3% en projet de diminution (1 exploitation)**

#### 4. Importance du foncier pour les exploitations agricoles

Dans le cadre d'un diagnostic agricole de PLU, une analyse de l'importance du foncier pour les exploitations agricoles constitue un outil d'aide à la décision pour les projets d'aménagements à venir.

##### 4.1. Impacts indirects de l'artificialisation sur les exploitations

L'artificialisation des terres agricoles a pour première conséquence la diminution des terres disponibles, notamment les terres faciles à travailler que sont les terres planes, peu caillouteuses et de bonne qualité agronomique. Mais **l'artificialisation peut également avoir des conséquences indirectes sur le travail agricole** :

- Morcellement et éloignement des parcelles, entre elles ou par rapport au corps de ferme ;
- Difficultés d'accès aux parcelles derrière des voies de forte circulation ou une urbanisation linéaire ;
- Augmentation du trafic et du nombre d'intersections ;
- Voies inadaptées aux engins agricoles ou à la traversée du bétail ;
- Pertes d'investissements agricoles : irrigation, drainage, cultures pérennes... ;
- Enclavement des parcelles et forte réduction des zones épandables ou pâturables (parcelles à proximité du corps de ferme),
- Aggravation des risques liés au changement climatique : manque de céréales et fourrages pour l'alimentation, inondations avec pertes de cultures et sols...

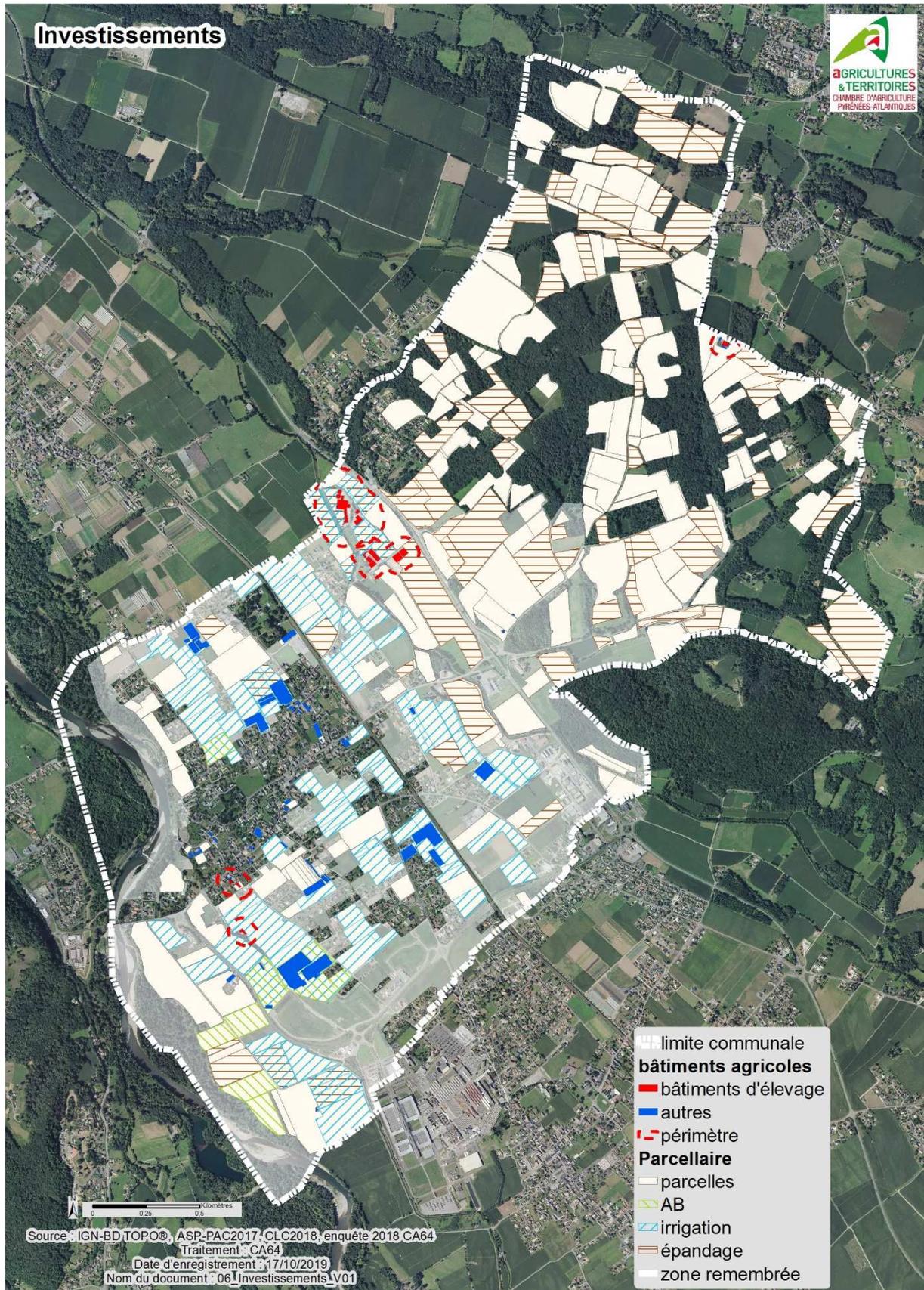
**L'artificialisation peut ainsi avoir des conséquences économiques multiples** : diminution des rendements par perte de terres de bonne qualité ou équipées en irrigation/drainage, augmentation des déplacements avec augmentation des coûts de carburant, perte d'investissements de l'exploitation... Les conséquences peuvent aussi être environnementales et sociales : augmentations des gaz à effet de serre et du temps de travail pour les exploitants par augmentation des déplacements, problèmes de conflits d'usage et de cohabitation. Ces derniers peuvent être des nuisances sonores ou olfactives pour les riverains, mais également une modification des pratiques de travail par les exploitants afin d'éviter les conflits, ce qui ne facilite pas l'exploitation agricole.

##### 4.2. Investissements agricoles

Le foncier agricole peut faire l'objet de plusieurs investissements sur le long terme. **Les aménagements fonciers sont considérés comme des investissements** réalisés sur le foncier agricole, car ils facilitent l'exploitation des terres en créant de plus grands îlots de productions. Sur Assat, le périmètre de remembrement a concerné 470 ha soit 50% de la superficie communale. Les exploitations agricoles restent néanmoins morcelées, celui-ci ayant eu lieu principalement sur le « bas » d'Assat, où est localisé le bourg.

De la même manière, **les réseaux d'irrigation améliorent les conditions de culture et les rendements agricoles**, et représentent donc un investissement sur le long terme. Leur artificialisation s'avère également plus compliquée. Sur Assat, malgré la présence du Syndicat d'Irrigation de la Plaine du Lagoïn (qui regroupe 13 communes), l'irrigation se fait individuellement depuis des forages, le Canal du Lagoïn et le Lagoïn (affluents du Gave de Pau), et le Gave de Pau. **Ce sont 105 ha irrigués par 17 exploitations.**

**Carte : représentation des investissements à la parcelle (irrigation, remembrement, parcelles en agriculture biologique AB) et épandage**



**Une exploitation exploite en Agriculture Biologique sur 16,4 ha, représentant également un investissement foncier.**

**Les bâtiments sont aussi des investissements importants pour les exploitations. Par ailleurs, la réglementation impose un périmètre de protection sanitaire fixant la distance minimale à laquelle peut s'implanter un bâtiment agricole vis-à-vis des habitations et immeubles habituellement occupés par des tiers.** Ce périmètre est fixé en fonction du type et du nombre d'animaux, qui classent les élevages au règlement sanitaire départemental (RSD) ou en installation classée pour l'environnement (ICPE). La distance d'éloignement est plus importante pour les bâtiments d'élevage et annexes (bâtiments de stockage d'aliments,...) des ICPE : elle est en règle générale de 100m par rapport aux habitations et aux locaux habituellement occupés par des tiers, ainsi que des zones destinées à l'habitation telles que définies dans le document d'urbanisme. Le principe de réciprocité doit être appliqué aux habitations et immeubles habituellement occupés par des tiers, pour toute nouvelle construction ou tout changement de destination à usage non agricole nécessitant un permis de construire, à l'exception des extensions de constructions existantes (article L111-3. du Code rural et de la pêche maritime). **Sur Assat, un site est classé ICPE et 4 sites sont au RSD.**

**Enfin, la prise en compte des terres épandues dans les projets d'aménagement conditionne également la pérennité des exploitations.** En effet, la possibilité d'épandre les effluents d'élevage sur les cultures est nécessaire à la viabilité économique des exploitations, car l'élimination des effluents par d'autres moyens représente un surcoût. Cet épandage ne peut se faire à proximité des habitations et immeubles habituellement occupés par des tiers, ni à proximité des cours d'eau et plans d'eau. La distance réglementaire est variable selon l'effluent et selon les types de cours et plans d'eau. La distance réglementaire maximale à respecter est de 100m par rapport aux habitations et immeubles habituellement occupés par des tiers. L'épandage d'effluents organiques est interdit dans les Périmètres de Protection Rapprochée des captages d'eau potable et à moins de 35 m des berges de cours d'eau (distance réduite à 10 m si une bande tampon végétalisée de 10 m est présente). Des restrictions supplémentaires existent en zones de pente. **Sur Assat, 9 exploitations épandent 76 ha.**

**L'artificialisation des terres agricoles a pour conséquence première la diminution du foncier disponible, outil de travail primordial en agriculture. Elle peut également avoir des effets négatifs sur la facilité du travail d'exploitation : morcellement et éloignement des parcelles, difficultés d'accès aux parcelles, diminution des zones épandables, pertes d'investissements agricoles (terres remembrées, irrigation, drainage, cultures pérennes), pertes de terres de bonne qualité agronomique ou à forte plus-value, aggravation des risques liés au réchauffement climatique... De plus, des distances d'éloignement doivent être respectées entre les bâtiments d'élevage et les autres bâtiments urbains, limitant les possibilités d'agrandissement des exploitations. Les résultats de projets d'aménagement trop vastes ou mal localisés ne sont pas seulement économiques, mais aussi environnementaux, sociaux, paysagers.**

## SIGLES

**AMAP** : Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

**AOC/AOP** : Appellation d'Origine Contrôlée/Protégée

**CUMA** : Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole

**ICPE** : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

**PAC** : Politique Agricole Commune

**RGA** : Recensement Général de l'Agriculture

**RPG** : Registre parcellaire Graphique (parcellaire déclarée à la PAC).

**RSD** : Règlement Sanitaire Départemental

**SAU** : Surface Agricole Utile

**UTA** : Unité de Travail Annuel

## GLOSSAIRE

**Assolement** : répartition des cultures entre elles

**Cotisant solidaire** : personne exerçant une activité agricole dont l'importance ne permet pas l'assujettissement au régime de protection social des non salariés agricoles (il est redevable à la Mutuel Sociale Agricole d'une cotisation de solidarité). Ce statut concerne les très petites exploitations (de par la faible surface ou le peu de temps de travail nécessaire).

**Diversification de l'activité agricole** : développement d'activités dans le prolongement de l'acte de production et exercées principalement par l'agriculteur et sa famille, donc réalisées avec les moyens humains, patrimoniaux et matériels de l'exploitation (vente en circuits courts, transformation, hébergement, activités pédagogiques,...).

**Grandes cultures** : céréales, oléagineux, protéagineux (et betteraves, pommes de terre dans d'autres départements)

**Oléo-protéagineux** : oléagineux (graines ou fruits riches en matières grasses comme le colza, le tournesol) et protéagineux (graines de légumineuses de grande richesse en protéines comme le pois, la féverole, le lupin). Ces cultures peuvent être des cultures principales destinées à la commercialisation ou à l'alimentation du bétail. Elles peuvent aussi être utilisées comme couvert hivernal et ne rentrent alors pas dans les déclarations PAC.

**SAU, superficie agricole utilisée** : terres arables, superficie toujours en herbe (STH) et cultures permanentes.

**Siège** : adresse juridique de l'exploitation

**Site principal** : Bâtiment principal de l'exploitation en termes d'utilisation (corps de ferme, abri du cheptel le plus important, stockage de matériel le plus important...). A contrario, le site secondaire correspond à un bâtiment éloigné du corps de ferme ou moins utilisé.

## BIBLIOGRAPHIE

### Sols :

- connaissances de terrain de « personnes ressources » connaissant bien leur commune ou leur zone de production : agriculteurs et élus, ingénieur de l'INAO, mais aussi conseillers en agronomie de la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques.
- étude de Pierre Cabrol, « Sur la valeur agricole des sols du nord des Basses-Pyrénées et leurs possibilités d'exploitation » (date de production estimée autour de 1970).

## ANNEXE 1

### **Typologie des stratégies de commercialisation**

Stratégies de commercialisation :

- stratégie de filière (vente seulement à coopératives, négociants, grossistes)
- stratégie de circuits courts : commercialisation avec un intermédiaire au maximum (marchés, Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne -AMAP, magasins de producteurs, restaurants, restauration collective, Grandes et Moyennes Surfaces - GMS)
- stratégie de vente mixte : circuits longs et circuits courts

